



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Liste complémentaire du concours de recrutement de professeurs des écoles

Question écrite n° 41144

Texte de la question

M. Christophe Naegelen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles aujourd'hui sur liste complémentaire et sur le recours aux contractuels pour les postes vacants. La liste complémentaire permet ainsi de remplacer des lauréats admis sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours. À ce jour, nombre de ces candidats sont en attente sur liste complémentaire depuis juin 2021 mais n'ont pas été appelés pour pourvoir un poste. Pourtant, il semblerait que des postes restent à pourvoir et que l'éducation nationale encouragerait le recrutement de contractuels. Pourtant, ces candidats sur liste complémentaire ont effectué cinq années d'études afin de pouvoir se présenter au concours de recrutement de professeurs des écoles et ont suivi une formation adéquate et complète les destinant à assurer cette fonction si essentielle à la société et à l'avenir des plus jeunes. De plus, l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 sur le statut général de la fonction publique impose un recrutement prioritaire dans la liste complémentaire pour les postes civils permanents de l'État restés vacants. Aussi, il lui demande quelles dispositions seront prises afin que ces candidats sur liste complémentaire soient recrutés prioritairement, que les dispositions légales en vigueur soient respectées et pour leur permettre d'exercer ce métier pour lequel ils sont qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41144

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6917

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)